



**1/5 Piste**

## Fédération de Voitures Radiocommandées

Centre d'affaires Hoche, 5 Av. Condorcet

91260 JUVISY /s ORGE

Tel: 01 69 96 74 74 Fax: 01 69 96 74 47

<http://www.fvrc.asso.fr/sommaire/fvrc.htm>

[fvrc@fvrc.asso.fr](mailto:fvrc@fvrc.asso.fr)

### **Communiqué de la Commission Nationale Technique 1/5 ème Piste** **Transpondeurs Personnels en CF phase 1 : Catégories FF &** **Tourisme National.**

En page **48** du Règlement Général, **paragraphe 3 : INSCRIPTIONS aux COURSES**, il est parfaitement stipulé qu'un Pilote doit fournir lors de son Inscription, le numéro de son Transpondeur Personnel.

Quelques doutes semblant subsister chez certains de nos Licenciés, il nous a paru nécessaire de faire paraître l'éclaircissement présent.

Dans sa forme 2010, le Championnat de France pour les Catégories **Formule France & Tourisme National**, est divisé en **3** Pré CF, dans lesquelles les Pilotes devront faire **3** courses, avec possibilité d'aller chercher un résultat dans une Région autre.

Ces courses portant le titre de **Pré-CF** puisque des classements obtenus, les 6 premiers Pilotes de chaque Catégorie (+2 ??) et de chacun d'entre eux, seront qualifiés pour la phase 2 du Championnat, en rejoignant les deux autres Catégories que sont le **Tourisme Elite** et la **F1**, pour les deux dernières manches.

A ce titre, les Transpondeurs Personnels **devront** être utilisés durant les manches de Pré-CF. comme en CF et Coupes.

L'un des objectifs « *ambitieux* » dans ce découpage de la France est d'amener les Pilotes de Ligue à participer aux manches de Pré CF.

Nous avons réfléchi longuement pour tenter de trouver un assouplissement du règlement pour les seuls Pilotes issus **réellement** des Ligues, afin de ne pas les contraindre à l'utilisation d'un Transpondeur personnel, mais il y avait « danger » d'inéquité d'une part, et création éventuelle de précédent pouvant s'avérer fâcheux et donc, non souhaitable d'autre part.

En effet que serait-il advenu d'un Pilote « habitué » des CF, en Pré CF du fait du nouveau Championnat, dont le Transpondeur serait réellement tombé en panne ? Aurions-nous du le renvoyer chez lui, sous un prétexte plus ou moins fallacieux ? Nous ne l'avons pas souhaité. Les clubs accueillants ont obligation de fournir un Transpondeur de remplacement en cas de panne, le Personnel étant **donc obligatoire pour tous**, à base du seul règlement.